

## Centre-ville de Dijon ... Bientôt zone de travail intensif ?



**A** l'occasion du conseil municipal du 25 janvier 2016, F. Rebsamen a annoncé vouloir faire déclarer l'« hyper centre » de Dijon « zone touristique internationale ». Attrayante en apparence, cette appellation est en fait une disposition de la loi Macron prise sous forte pression patronale et qui, sous prétexte de croissance économique, vise à satisfaire une clientèle internationale censée fréquenter les hauts lieux touristiques à toute heure de la semaine... du jour jusqu'à minuit !

Si le centre-ville de Dijon (quid de son périmètre ?) est déclaré zone touristique internationale, cela signifiera pour les salarié-e-s du commerce **une ouverture 7 jours sur 7 jusqu'à minuit** (sachant que les heures entre 21 h et minuit ne compteront pas comme heures de nuit...). Mais surtout de **très fortes contraintes** : plus de vie de famille, plus de vie en dehors du travail et un retour au domicile à des horaires délirants. Des gardes d'enfants le dimanche à des tarifs prohibitifs.... Tout cela, bien sûr, caché derrière le masque du volontariat et des soit disant contreparties financières.

Mais de quel volontariat parle-t-on lorsque l'on est soumis au chantage à l'emploi ? Et de quelles contreparties, lorsque les patrons du commerce annoncent pour cette année 1,5% d'augmentation des salaires ?

Ceux-là mêmes qui pleurent toute l'année sur le fait que les salaires sont trop élevés du lundi au samedi accepteraient donc, soudain, qu'ils soient légèrement majorés le dimanche et le soir ?

Ce que nous avons dénoncé se traduit dans les faits, **l'ouverture des magasins ne se fera qu'au bénéfice des grandes enseignes de la distribution et au détriment des salariés.**

**Ensemble avec Solidaires à vos côtés, défendons-nous contre ce projet désastreux !**



**Macron, tes Zones  
de Travail Intensif,  
ON N'EN VEUT PAS !**